

Le Diagnostic Sportif Territorial du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Sommaire

<u>1. Présentation de la démarche et présentation du Conseil Associatif Sportif (C.A.S) du Pays</u>	P3.
Enjeux et présentation de la démarche	P3.
Présentation du Conseil Associatif Sportif (C.A.S) du Pays	P3.
<u>2. Présentation du Pays</u>	P5.
Fiche d'identité du Pays et interventions du Pays en faveur du sport	P6.
Une situation démographique favorable	P6.
Un dynamisme démographique	P6.
L'économie locale	P6.
L'organisation interne	P7.
Le développement du sport au niveau intercommunal	P7.
<u>3. Diagnostic par familles d'activités sportives</u>	P9.
Les sports de salles omnisports sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p9.
Les sports de grands terrains extérieurs sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p10.
Les sports terrestres sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p11.
Les sports aériens sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p12.
Les sports mécaniques omnisports sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p13.
Les sports nautiques omnisports sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p14.
Les sports de combat sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p15.
Les sports de cible omnisports sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p16.
Les sports de boules omnisports sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p17.
Le tennis sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p18.
Les sports d'équipements spécifiques sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	p19.
<u>4. Exemple de projets/opérations sportifs identifiés sur le Pays</u>	p20.
<u>5. Les perspectives sportives sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire</u>	p21.

1. Présentation de la démarche

1 - Enjeux et présentation de la démarche

Les politiques d'aménagement du territoire sont en profonde mutation. Cette mutation concerne à la fois la conception de l'aménagement du territoire et la façon dont les politiques doivent agir pour gagner en cohérence et en efficacité.

Le mouvement sportif est fortement concerné par ces évolutions :

- ☞ De nouvelles compétences doivent être acquises pour mieux affirmer et faire reconnaître le sport comme élément structurant du développement des territoires.
- ☞ De nouveaux partenariats doivent se constituer, au sein des différentes composantes du mouvement sportif comme entre ce dernier et les autres acteurs du développement des territoires.
- ☞ Une nouvelle organisation doit progressivement se bâtir de manière à intégrer les mutations liées à l'émergence de nouveaux territoires d'action, sous l'effet conjoint du développement de l'intercommunalité et des « territoires de projet ».

C'est en fait une nouvelle conception du développement de l'offre sportive qui est à promouvoir, une conception plus rationnelle, mieux planifiée, plus transversale.

L'instauration d'un schéma de services collectifs du sport au côté des huit autres schémas de services collectifs constitue un signe manifeste de reconnaissance de la participation du sport à l'aménagement du territoire.

Le sport est ainsi reconnu comme secteur transversal touchant à l'éducation, aux loisirs, au tourisme, au développement économique, à la santé publique...mais aussi comme autonome méritant d'être administré, géré, et développé pour lui-même et non uniquement en référence à l'intérêt qu'il présente pour les autres secteurs de la vie collective.

Dans ce contexte, le Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S) et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (C.D.O.S), en étroite partenariat et avec le soutien du Conseil Régional de la Région Centre ont décidé de lancer une démarche originale de mise en place dans les territoires de projet d'un Conseil Associatif Sportif.

2 - Présentation du Conseil Associatif Sportif (C.A.S) de Pays

Le bienfondé du C.A.S

Ce C.A.S, qui regroupe les associations sportives locales, souhaite participer au développement cohérent et homogène du sport sur le territoire en adoptant une démarche prospective et pluridisciplinaire. Cette démarche expérimentale vise à favoriser la concertation entre les associations sportives issues des différentes disciplines présentes sur le territoire afin qu'elles puissent mutualiser les moyens et participer à la définition des priorités sportives du Pays.

Les principaux objectifs du C.A.S

- Inscrire des actions sportives cohérentes dans les documents de Pays (charte de développement, programme d'actions, contrat de pays).

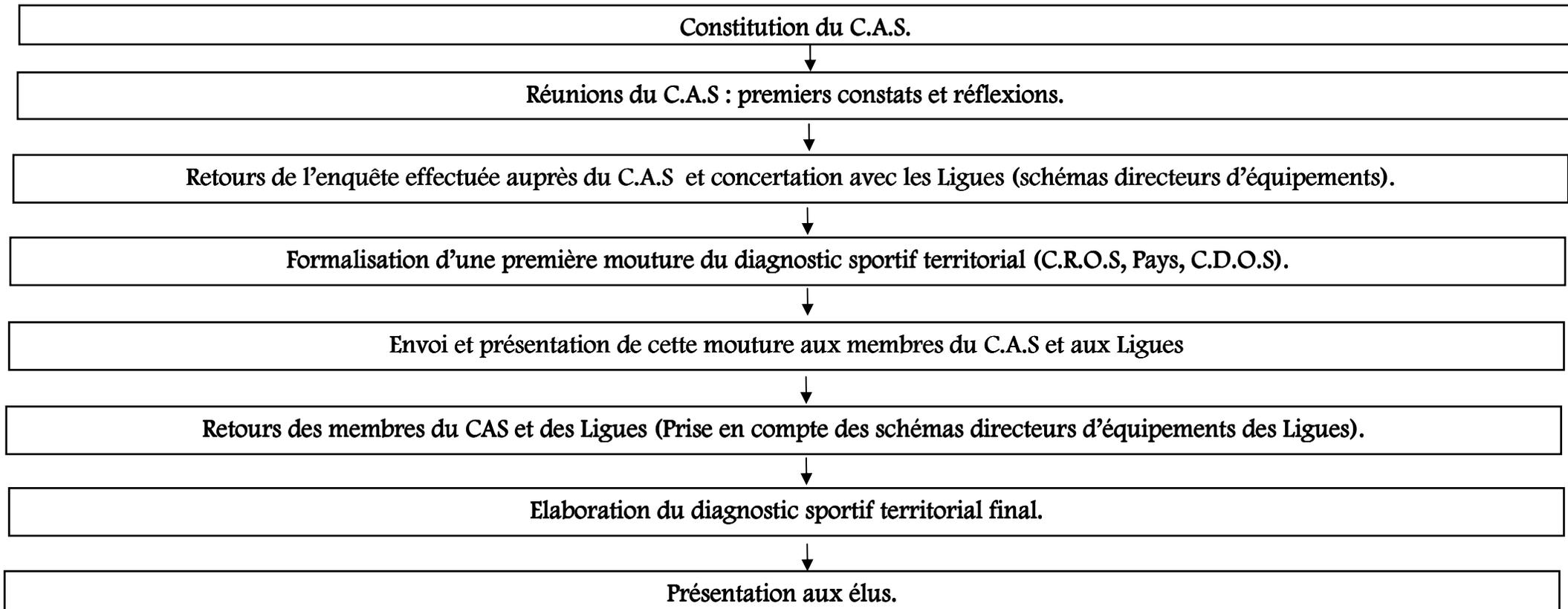
- Constituer une cellule permettant aux clubs de se rencontrer : mutualisation (d'équipement, de matériel, de ressources humaines), répartition de créneaux horaires, concertations autour de projets communs.
- Accompagner les projets des associations sportives locales.
- Diffuser de l'information sur les différents dispositifs d'aides (emploi, formation, équipements...).

Les principales missions du C.A.S

Ce CAS s'est fixé plusieurs missions pour développer de manière cohérente et optimale le sport à l'échelle du Pays :

- la réalisation d'un diagnostic sportif territorial.
- la remontée de besoins primordiaux pour les associations sportives locales.
- la détermination de priorités en ce qui concerne les actions sportives à réaliser.
- la concertation et le partage entre les clubs sportifs du Pays.
- le rôle d'impulsion et de propositions en ce qui concerne le sport sur le territoire.

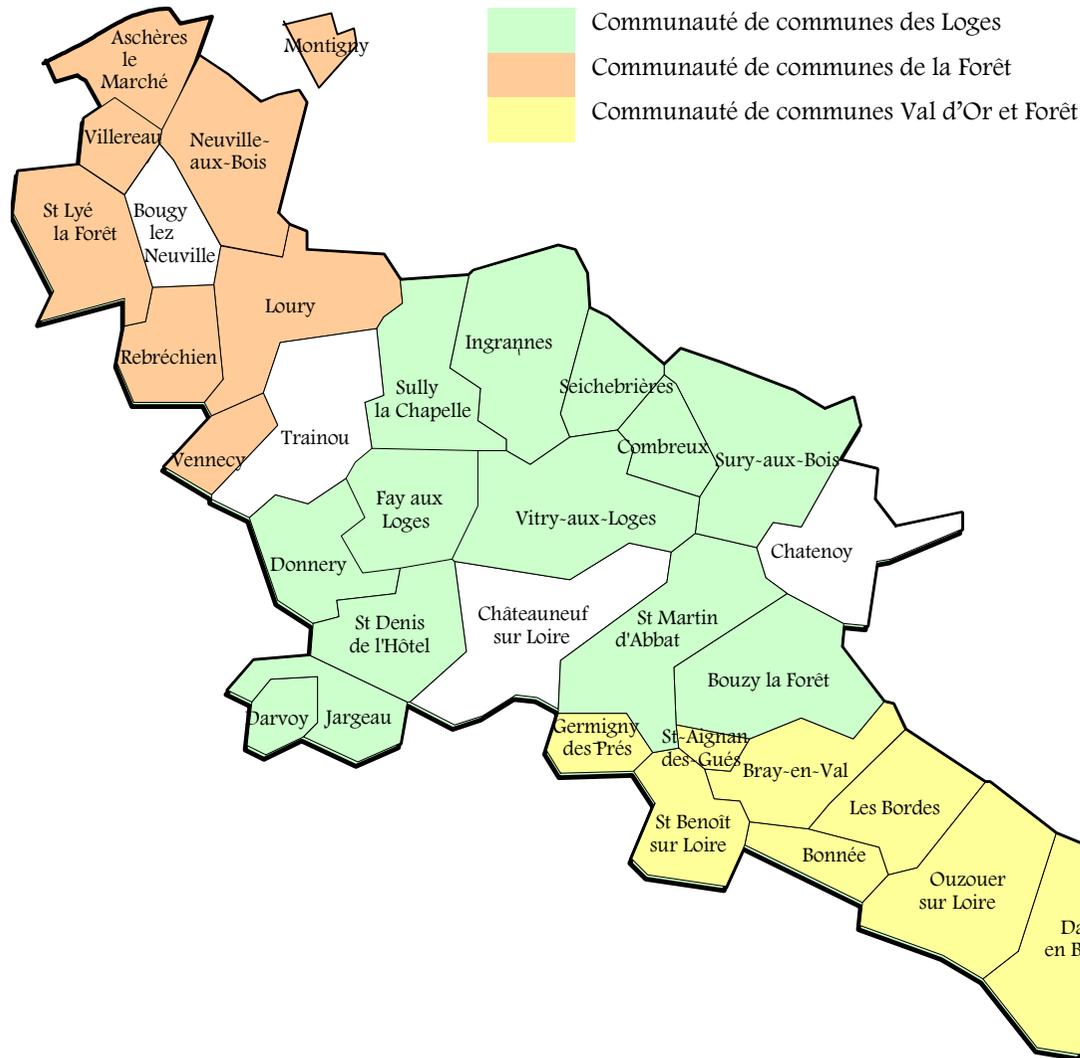
La méthodologie de réalisation de ce diagnostic sportif territorial



2. Présentation du Pays

1- Fiche d'identité du Pays et interventions du Pays en faveur du sport

Coordonnées du Pays



Adresse : Syndicat mixte du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire - 2 avenue du Général de Gaulle BP.18 45150 Jargeau.

Tel : 02.38.46..84.40.

Fax : 02.38.46.84.41.

E-mail : paysforetorleans@wanadoo.fr

Site internet : www.loire-et-foret.com

Fiche d'identité du Pays

Date de création du Pays : 12.03.2001.

Nombre d'habitants sur le Pays : 51 455.

Nombre de communes sur le Pays : 33.

Nombre de groupement de communes sur le Pays : 3.

Date de signature du dernier Contrat de Pays : 03.04.2007.

Le sport et le Pays

⇒ Présence de personnes représentant les associations sportives au sein du Conseil de développement.

⇒ Inscription d'actions « sports » dans les Contrats de Pays (ex : construction d'un stade de football synthétique à Châteauneuf/Loire, complexe de bicross à Dampierre en Burly, création d'une piscine couverte intercommunale à Jargeau, réimplantation de l'école de parachutisme à St Denis de l'Hôtel, développement du centre équestre à St Benoît/Loire, halte canal et local pour association de pêche à Fay-aux-Loges, base multi-activités à Donnery...).

⇒ Réalisation d'un **diagnostic sportif territorial** par le **Conseil Associatif Sportif** du Pays, diagnostic qui va être présenté aux élus du territoire (le Pays a sur son site ce diagnostic). Accompagnement des projets identifiés comme « structurants » par le C.A.S du Pays.

⇒ Mise en place d'une **Commission thématique « Sport, Culture, Tourisme et Loisirs »**.

2 - Une situation géographique favorable

Situé dans le département du Loiret, à l'est de l'agglomération orléanaise, le Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire est composé de deux entités naturelles remarquables.

D'une part, **Le Val de Loire** est un paysage naturel et culturel exceptionnel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

D'autre part, **La Forêt d'Orléans**, plus vaste forêt domaniale de France, couvre une grande partie du territoire de sa diversité faunistique et floristique.

Par ailleurs, le Pays est également irrigué par le canal d'Orléans, trait d'union entre la Loire et la Forêt.

Cette richesse des composantes géographiques, humaines, culturelles, économiques et naturelles fonde l'identité du Pays qui s'étend sur 70 km d'est en ouest.

Le Pays est situé à proximité des pôles urbains de décision. Traversée par la Nationale 60, axe structurant, la majeure partie du territoire se trouve à moins de 20 minutes d'Orléans en voiture. La proximité des échangeurs autoroutiers de Saran et d'Artenay mettent le Pays à moins d'1H30 de Paris. La création de l'autoroute A19 ouvre de nouvelles opportunités de développement de la partie nord-ouest du Pays (l'échangeur le plus proche se situe à 10 km de Neuville-aux-Bois).

3 - Un dynamisme démographique

Le Pays compte aujourd'hui plus de 50 000 habitants.

Il bénéficie d'une forte croissance démographique qui renforce l'attractivité résidentielle du territoire (8,4 % de croissance entre 1990-99) : un habitant sur trois s'est installé au cours des 10 dernières années. Les nouveaux arrivants sont surtout des couples de jeunes actifs avec enfants.

La part des jeunes dans la population est relativement importante (26% de la population avait moins de 20 ans en 1999).

Cette croissance démographique induit un développement de l'habitat ainsi que des équipements et services à la population y compris ceux relatifs à la pratique sportive et aux loisirs. Cela entraîne une évolution des modes de vies locaux et du caractère rural des communes.

4 - L'économie locale

Le potentiel économique local est marqué par le poids du secteur industriel (Industrie agroalimentaire, métallurgie, filière bois...) et par une importante évasion des actifs vers l'extérieur et notamment vers l'agglomération orléanaise (et à un degré moindre vers Gien).

L'artisanat connaît une évolution hétérogène avec certaines activités qui sont stables ou en progression (construction, réparation automobile, services à la personne...) et d'autres activités qui régressent sensiblement (alimentation, biens et services industriels).

Confronté à une importante évasion des dépenses à l'extérieur du Pays, le secteur du commerce alterne à la fois dynamisme et fragilisation (dans les petites communes rurales).

L'agriculture locale est dynamique et diversifiée avec une dominante polyculture élevage mais également des cultures spécialisées (maraîchages, horticulture, arboriculture...).

Enfin, le Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire bénéficie d'un fort potentiel touristique reposant notamment sur la Loire, le Canal d'Orléans et la Forêt.

5 - L'organisation interne

Le Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire est un Syndicat Mixte créé en 1996.

Il comprend actuellement 33 communes dont 3 pôles principaux :

- Châteauneuf-sur-Loire / St Denis de l'Hôtel / Jargeau
- Neuville-aux-Bois
- Ouzouer-sur-Loire

La grande majorité des communes est rassemblée au sein de trois communautés de communes :

- au nord ouest, la Communauté de Communes de la Forêt (8 communes)
- au centre, la Communauté de Communes des Loges (13 communes)
- au sud-est, la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt (8 communes)

Les élus du Pays se sont dotés d'une **Charte de développement**, actualisée en 2005, qui définit les grandes priorités du territoire en matière d'aménagement du territoire et de développement local (économie, tourisme, urbanisme...).

Une étude sur les services à la population réalisée en 2005-2006 a également permis de définir les priorités en matière d'amélioration et d'adaptation des services aux habitants.

Ces documents servent de base pour contractualiser sur 4 ans avec le Conseil Régional du Centre afin de financer des projets structurants dans le cadre du **Contrat de Pays**.

6 - Le développement du sport au niveau intercommunal

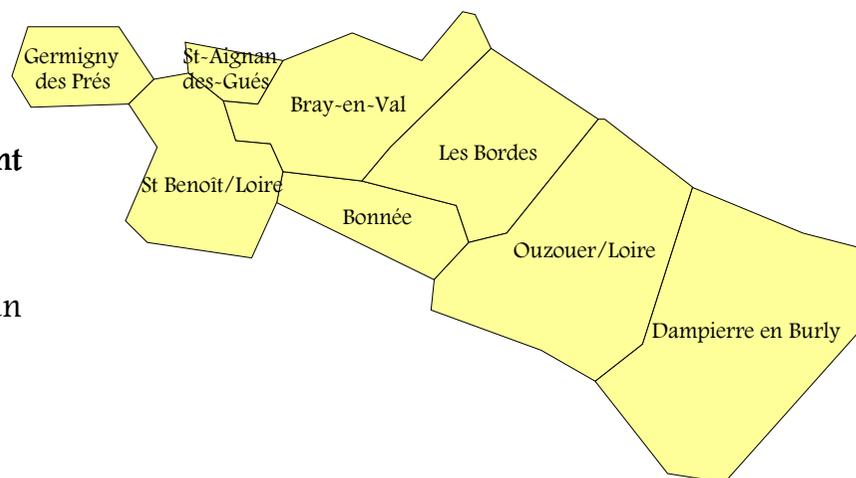
L'intervention des communes dans la gestion et le fonctionnement des équipements sportifs n'est pas exclusive, les communautés de communes pouvant se doter de la « compétence » sportive.

Le sport et la communauté de communes Val d'Or et Forêt

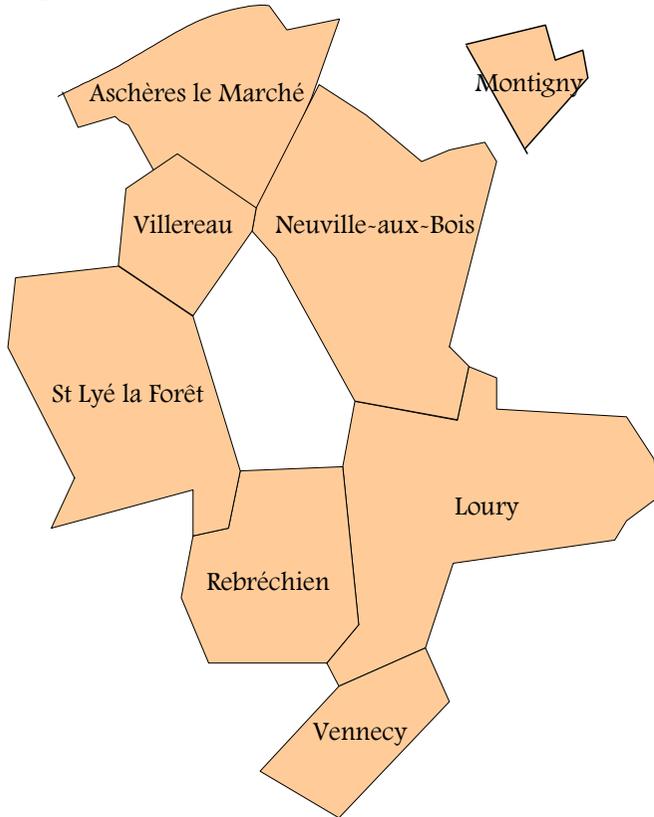
⇒ **Prise de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs »** et plus particulièrement :

- la gestion du centre aquatique de Dampierre-en-Burly.
- la création et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- les actions de promotion et d'animation culturelle ou sportive ayant un rayonnement communautaire en lien avec les associations concernées.

⇒ Mise en place d'une **Commission thématique « Culture, sports et loisirs »**.



Le sport et la communauté de communes de la Forêt



⇒ **Prise de la compétence « construction, entretien d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire ».** Au vu de l'origine géographique des usagers, l'absence d'équipement similaire dans la majorité des communes, la reconnaissance qualitative de leurs activités, sont déclarés d'intérêt communautaire :

- la piste de roller à Loury.

- le centre aqua-récréatif et le bassin d'apprentissage fixe à Neuville-aux-Bois.

⇒ A travers la compétence « études et mise en place de transports intercommunaux », l'EPCI à en charge le transport collectif des enfants dans le cadre scolaire vers le bassin d'apprentissage fixe.

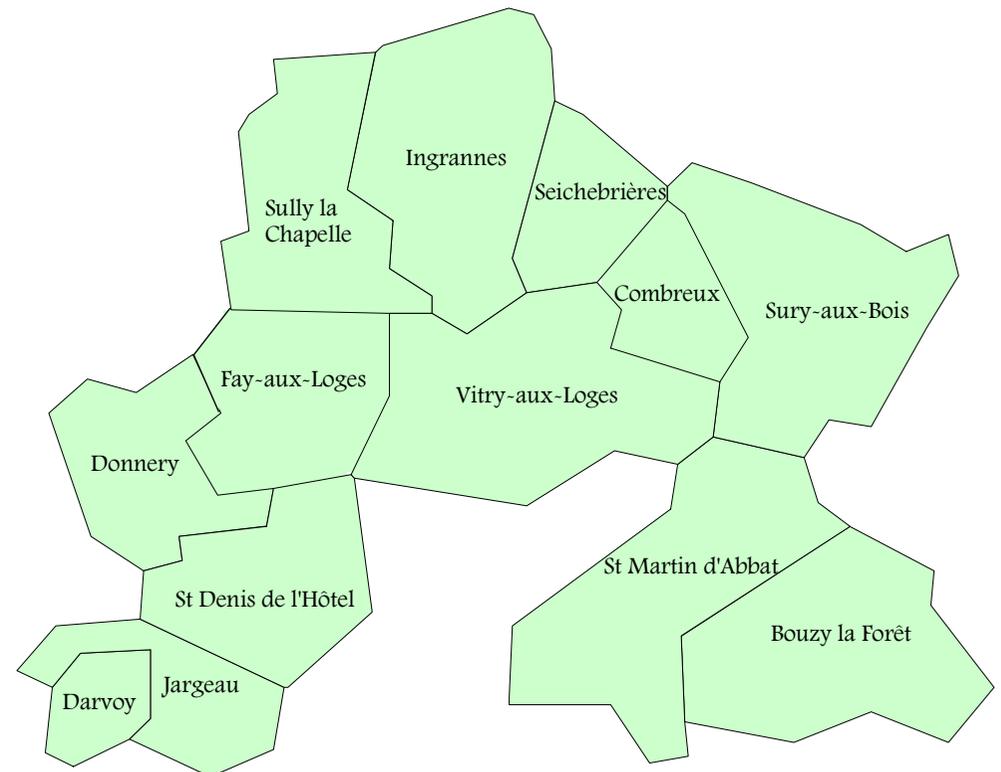
⇒ Mise en place d'une **Commission thématique « Communication, culture, sport et tourisme ».**

Le sport et la communauté de communes des Loges

⇒ **Prise de la compétence optionnelle « construction, extension, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement d'intérêt communautaire ».** L'EPCI a ainsi en charge l'équipement nautique comprenant un bassin d'apprentissage fixe de natation (équipement sur la commune de Jargeau).

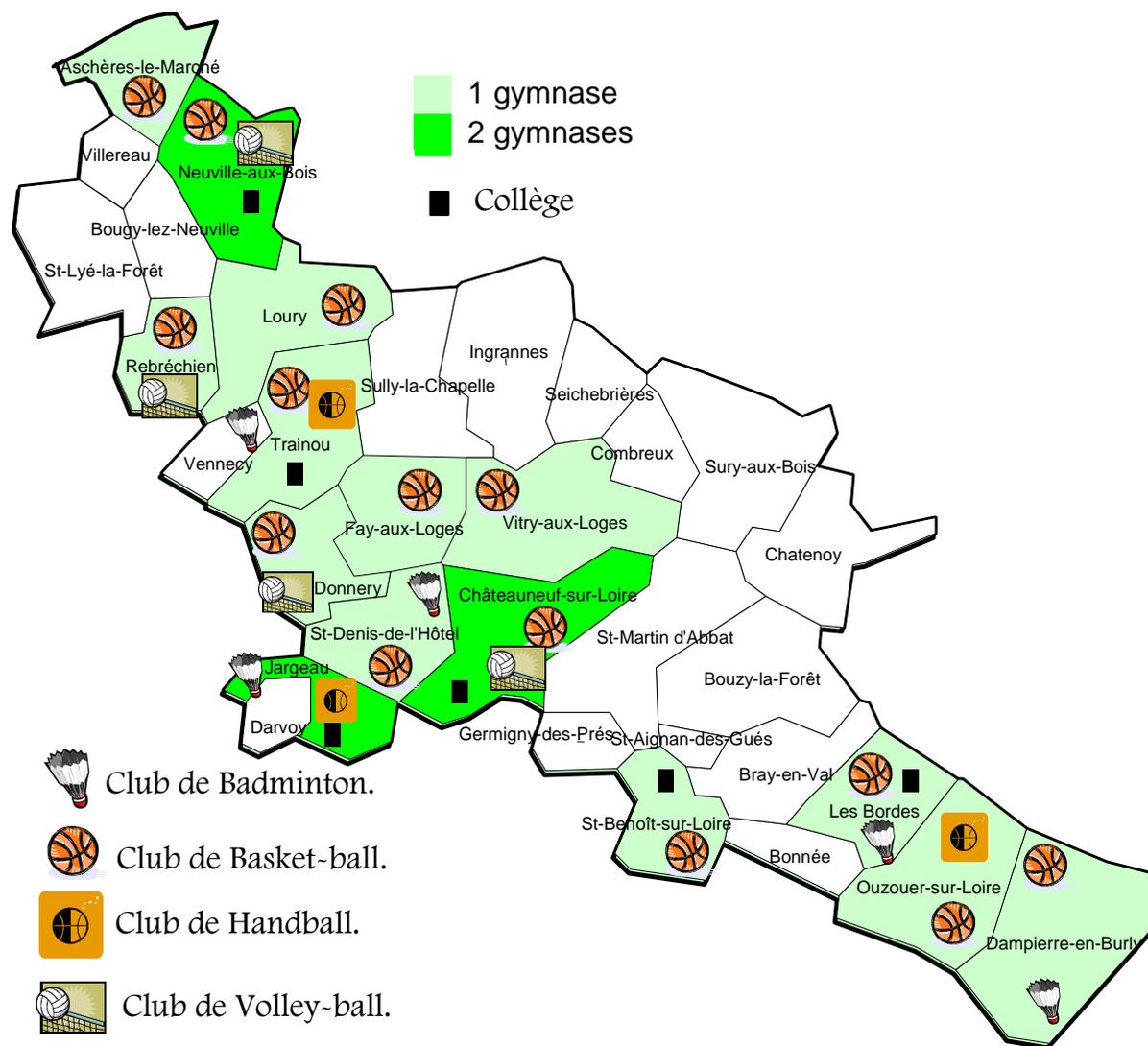
⇒ A travers la compétence « transport », l'EPCI à en charge le transport des enfants ressortissant des communes de la communauté de communes des Loges et fréquentant les écoles de la communauté de communes des Loges vers la piscine la plus proche.

⇒ Mise en place d'une **Commission thématique « équipements socioculturels et sportifs ».**



3. Diagnostic par familles d'activités sportives

1. Les sports de salles omnisports sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- Une forte concentration des équipements sportifs et des clubs sur les principaux pôles du Pays.
- Un tissu associatif conséquent.

Les Freins

- Certains équipements sont saturés (fort nombre d'utilisateurs) et parfois vétustes.

Les Actions financées

- Aménagement du gymnase de Fay-aux-Loges (Premier Contrat de Pays).
- Aménagement et extension du gymnase de Jargeau (Premier Contrat de Pays).

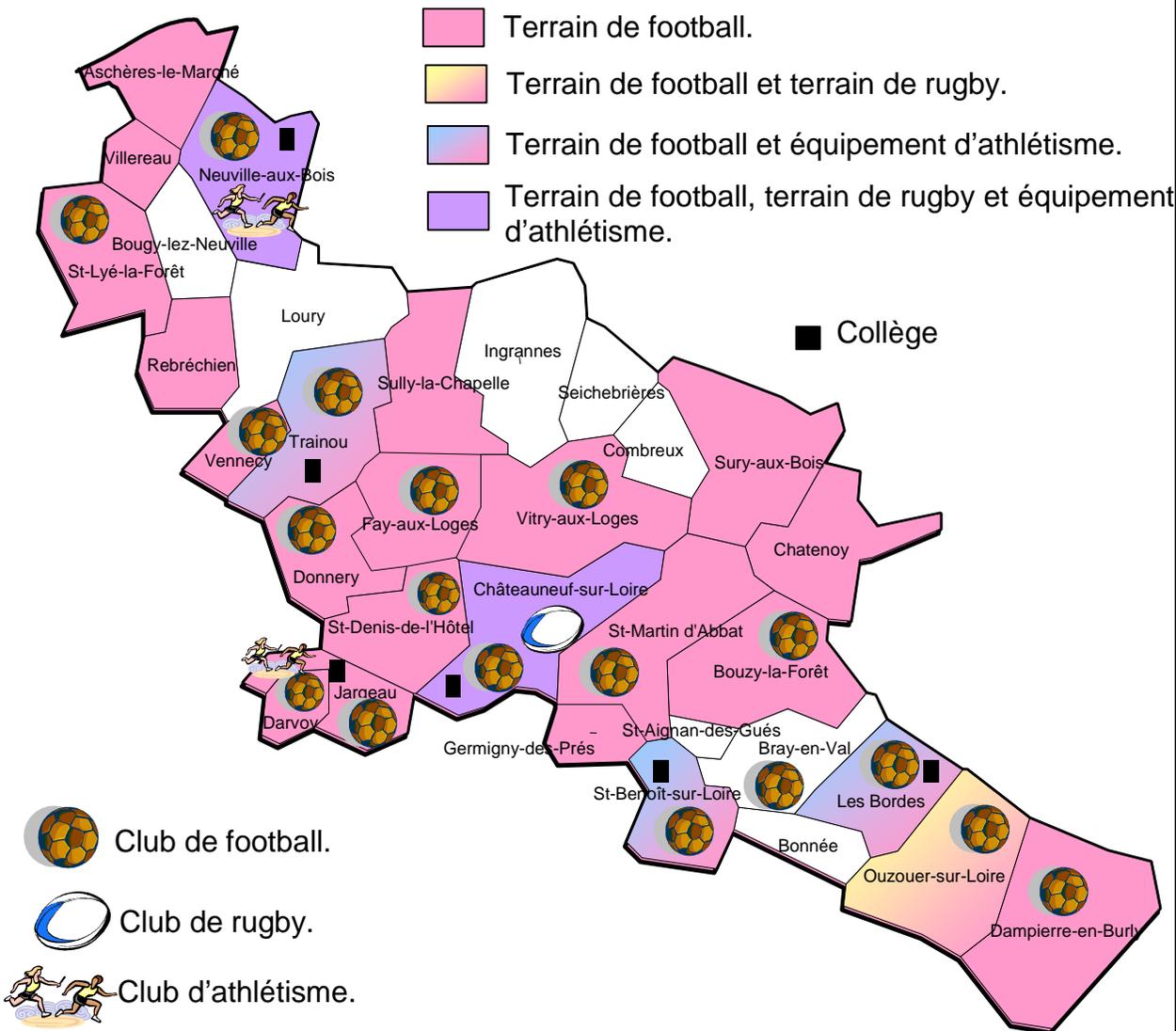
Les Projets identifiés

- Pas de projet identifié. Une idée à noter cependant : la mise en place d'un lieu de concertation pour les clubs : une maison d'associations.

Les Orientations

- **Organiser des concertations pour une meilleure répartition des créneaux horaires.**
- **Réaliser une veille sur l'état des gymnases et salles omnisports.**
- **Vérifier que le réseau de transport dessert les zones dépourvues en équipements et associations sportives.**
- **Favoriser les regroupements et fusions quand cela s'avère opportun.**

2. Les sports de grands terrains extérieurs sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- Le parc d'équipements sportifs structurants est satisfaisant et maille de manière correcte le territoire, permettant une pratique associative et une pratique scolaire satisfaisantes.
- Un dense tissu associatif de sports de grands terrains extérieurs offre à la population du Pays l'opportunité de pratiquer sans avoir à faire trop de distance (offre de proximité pour les habitants du territoire).

Les Freins

- L'obsolescence de certains équipements sportifs (et de leurs annexes) nécessite des remises aux normes.
- Les conditions météorologiques peuvent constituer un obstacle à une pratique annuelle régulière.
- Le manque de bénévoles au sein de clubs de grands terrains peut aussi constituer un frein au développement.

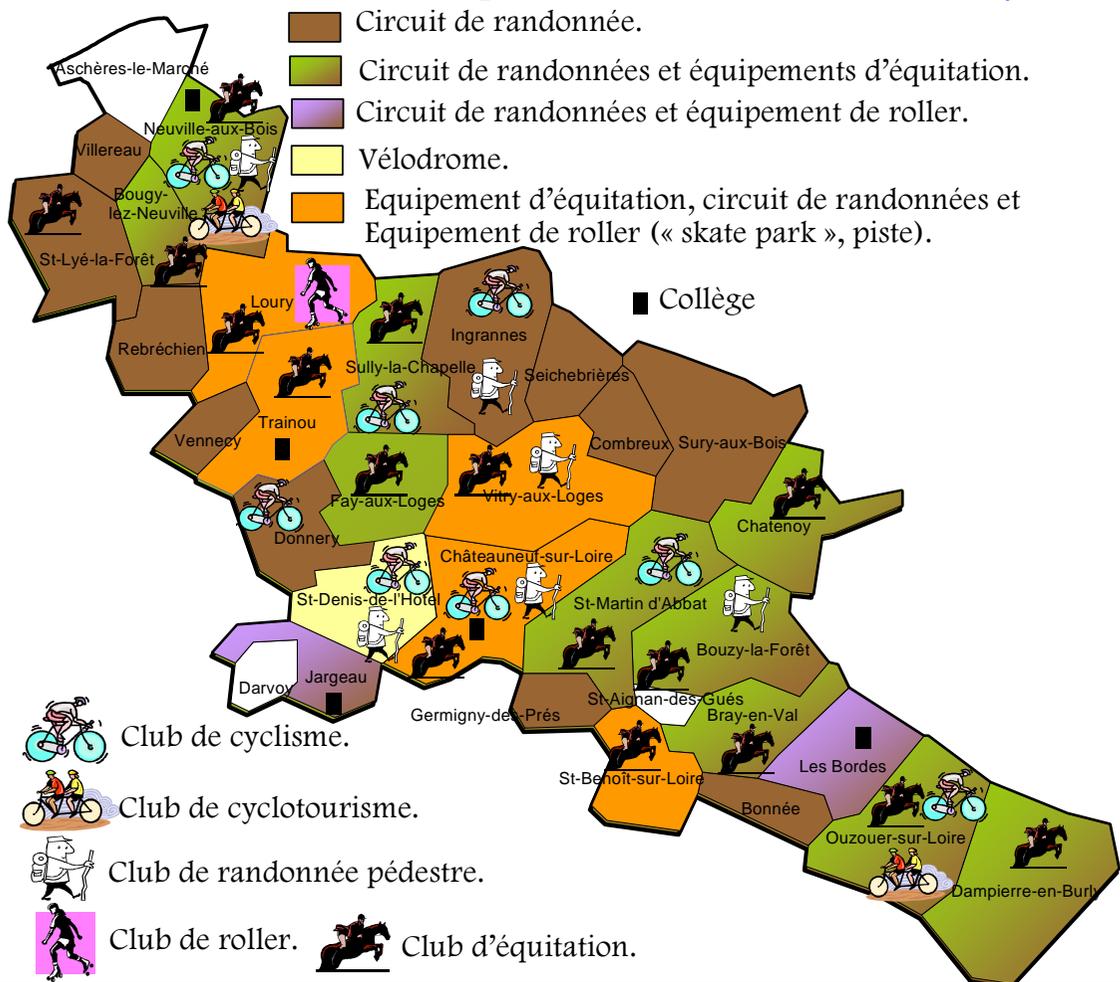
Les Actions financées

- Construction de vestiaires et de sanitaires pour des activités sportives – football, rugby, tennis... (axe 3 – action 7 du Premier Contrat de Pays).
- La restructuration du stade de football de Châteauneuf-sur-Loire (installation d'un revêtement synthétique).

Les Orientations

- Organiser une veille sur les équipements sportifs existants pour mieux apprécier quand des rénovations ou réhabilitations.
- Mettre en place une politique permettant de favoriser l'accueil de bénévoles au sein des clubs du Pays.
- Mutualiser au maximum les équipements sportifs existants.
- Optimiser l'utilisation des stades du Pays en répartissant de façon adéquate les créneaux horaires disponibles.

3. Les sports terrestres sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



- Circuit de randonnée.
- Circuit de randonnées et équipements d'équitation.
- Circuit de randonnées et équipement de roller.
- Vélodrome.
- Equipement d'équitation, circuit de randonnées et Equipement de roller (« skate park », piste).



Club de cyclisme.



Club de cyclotourisme.



Club de randonnée pédestre.



Club de roller.



Club d'équitation.

Les Orientations

- Faciliter l'accès aux sites de pratiques de sports terrestres : s'entretenir avec la Préfecture, l'ONF...de manière à faciliter les procédures d'obtentions d'autorisations.
- Favoriser les projets de sites et d'itinéraires interdisciplinaires et intercommunaux (voir quel revêtement utiliser, quel parcours tracer, comment faciliter les autorisations d'accès sur ces sites et itinéraires, comment organiser la sécurité autour des sites...).
- Favoriser les animations de sports terrestres (randonnées de tout type) sur le Pays pour faire venir les pratiquants libres au sein de clubs et proposer aux habitants du Pays des manifestations sportives et de loisirs.
- Pour le roller, privilégier les espaces/sites naturels et les salles spécifiques aux « skates parcs ».
- La mutualisation (des sites, des animations, des ressources humaines...) est le maître mot du développement des sports terrestres. La mise en œuvre d'animations et de zones de randonnées à l'échelle intercommunale est soulignée par les sports terrestres du Pays.

Les Atouts

- Les bords de Loire et la Forêt d'Orléans sont propices au développement de tous types de randonnées.
- Les sites de pratiques sont très nombreux et se situent de manière homogène sur le territoire.
- Le tissu associatif est lui aussi très conséquent sur le territoire.

Les Freins

- des conflits d'usage entre différents sports terrestres et entre sports terrestres et autres utilisateurs.
- l'utilisation de la voie publique et des sites et itinéraires de sports terrestres est difficile (autorisations à obtenir longtemps à l'avance et lourdes administrativement parlant, et problèmes liés à la sécurité).
- le manque de bénévoles est souligné par les sports terrestres.
- le nombre de pratiquants de sports terrestres « libres » (non licenciés) est très important (cyclisme, roller, randonnée pédestre, cyclotourisme...) et freine l'essor des clubs.
- pour le roller, les « skates parcs » se multiplient mais ces équipements ne favorisent pas une pratique sportive associative encadrée.

Les Actions financées

- Construction d'une piste de skate-board à Jargeau (axe 3 – action 7 du Premier Contrat de Pays).

Les Projets identifiés

- Création du circuit découverte des Bois Bézards (programme d'actions objectif 1 - axe 1 - action 1).
- Réalisation d'un complexe bi-cross à Dampierre-en-Burly (programme d'actions objectif 3 - axe 6 - action 9).
- Développement du centre équestre à Saint-Benoit-sur-Loire (programme d'actions objectif 3 - axe 6 - action 9).
- Le club de cyclisme de Châteauneuf/Loire et le club de roller de Loury projettent de mettre en place un circuit de randonnée intercommunal et interdisciplinaire pour offrir aux habitants du territoire un lieu de pratique sécurisé.

4. Les sports aériens sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- Présence d'un aérodrome sur le Pays : l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel.
- Un tissu associatif de sports aériens important et diversifié.
- Un impact économique, social, de loisirs et sportif favorable pour le territoire.

Les Freins

- Un manque d'hébergements aux alentours des sites de pratiques.
- Un manque d'infrastructures annexes aux sites de pratiques (notamment pour le parachutisme).

Les Actions financées

- Réimplantation de l'école de parachutisme à l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel (Programme d'action 2006 – 2010).

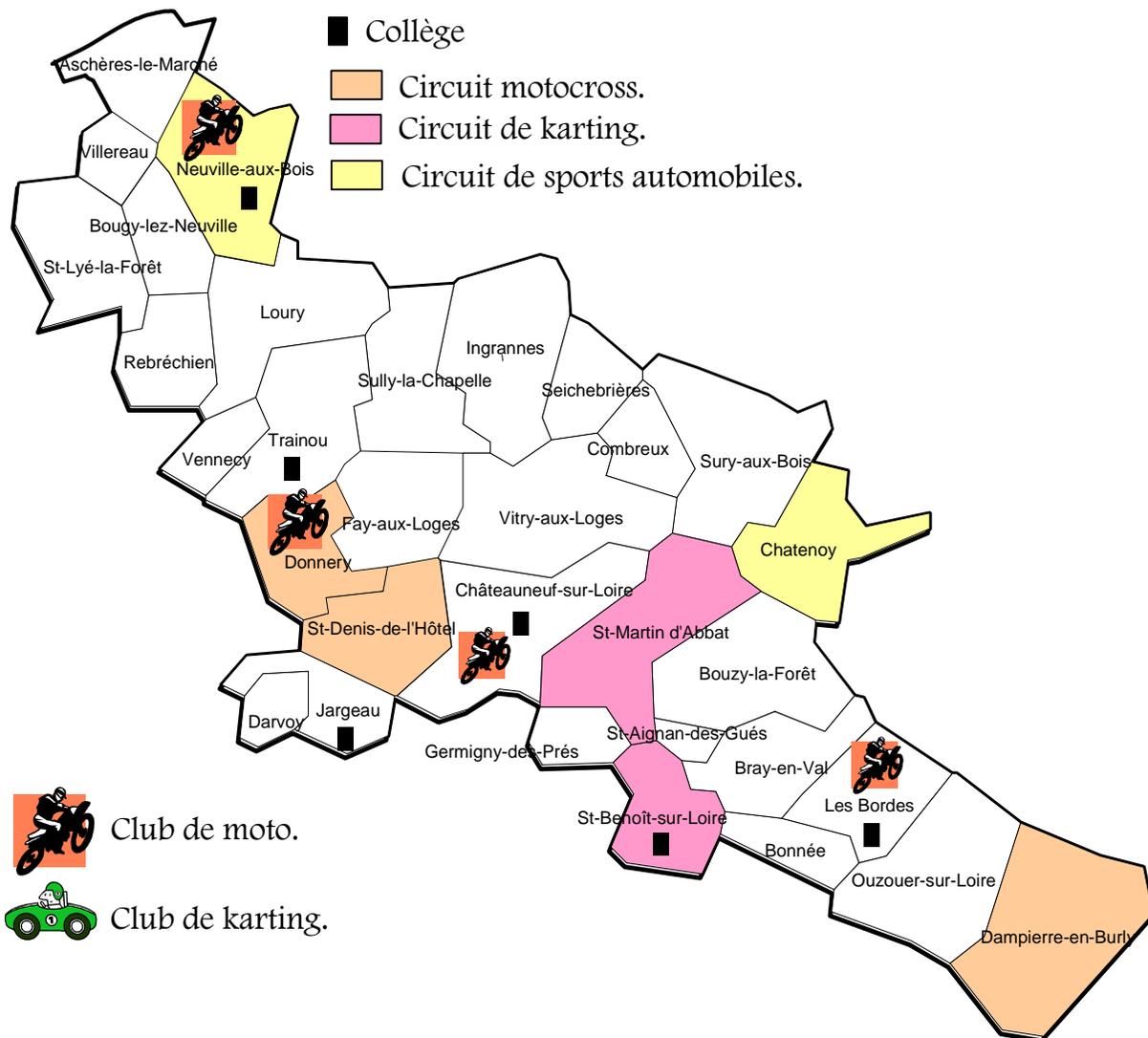
Les Projets identifiés

- Projet de rénovation et de création d'infrastructures pour l'école de parachutisme.

Les Orientations

- Développer les infrastructures qui s'avèrent absentes ou obsolètes sur l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel.
- Développer l'hébergement sur le territoire de manière à pouvoir accueillir les pratiquants de sports aériens et leur famille.
- Favoriser une concertation avec le Conseil Général du Loiret (qui est propriétaire du site de pratique) pour s'assurer de la continuité de la pratique des sports aériens sur l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel.

5. Les sports mécaniques sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- Des circuits motocross de qualité pouvant accueillir des compétitions importantes se situent sur le territoire.
- Les clubs de motocyclisme sont en nombre conséquent (au regard du nombre de clubs sur le département et sur la Région) et bien répartis sur le Pays.

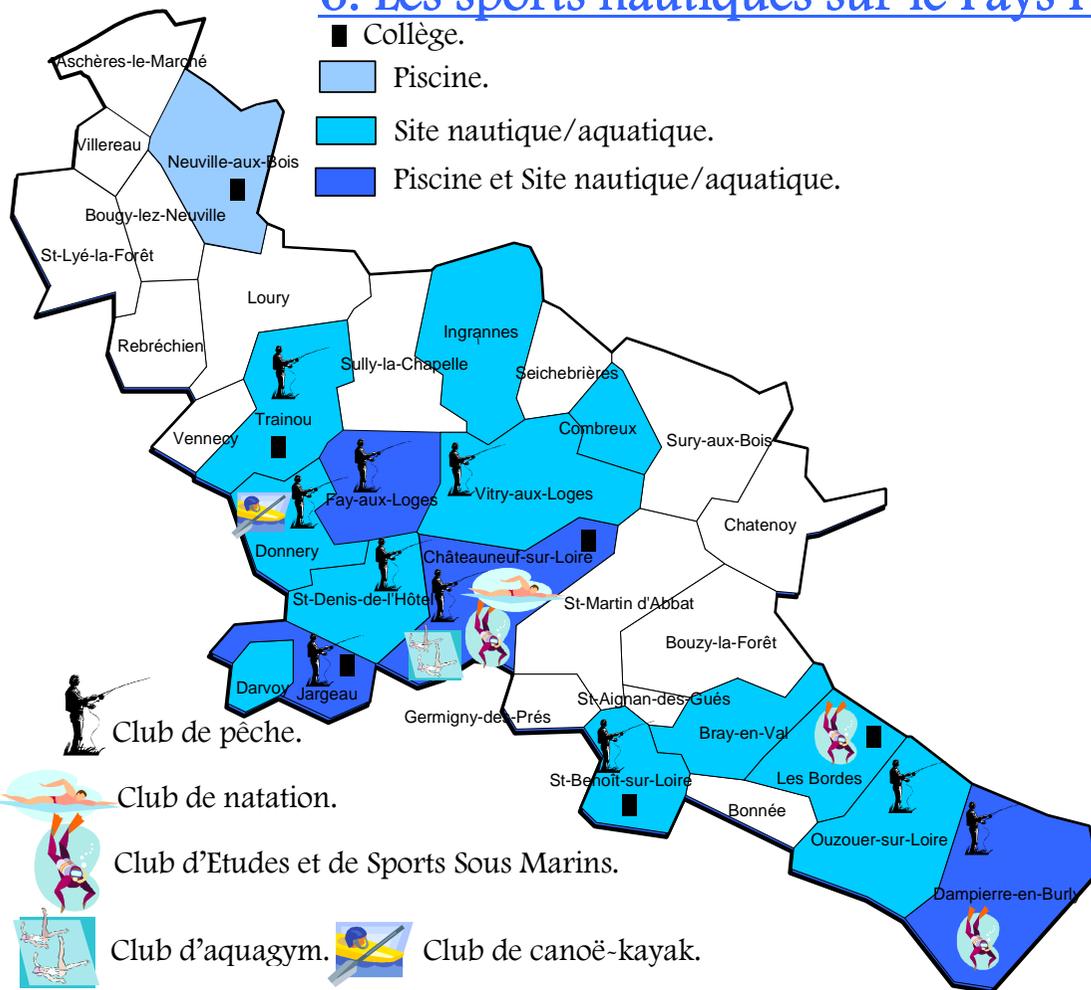
Les Freins

- Aucun circuit homologué de karting et de sports automobiles pouvant recevoir des compétitions officielles.
- Aucune écurie n'est identifiée sur le territoire.
- La circulaire Ollin génère des difficultés d'accès aux sites de nature pour certains sports mécaniques.

Les Orientations

- Analyser l'opportunité de mettre en œuvre une procédure d'homologation pour les circuits de karting et les circuits mécaniques.
- Analyser l'opportunité de constituer une écurie (association sportive de sports automobiles) sur le Pays.
- Organiser des concertations avec les gestionnaires de sites de pratiques de sports de motocyclisme pour faciliter l'accès à ces sites (quand cela s'avère nécessaire).

6. Les sports nautiques sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Orientations

- Organiser des concertations entre les différentes associations sportives nautiques pour gérer les conflits d'usage en organisant une répartition optimale d'utilisation des sites de pratiques d'une part et coordonner l'animation et la programmation des manifestations sportives du Pays d'autre part.
- Développer l'hébergement sur le territoire pour améliorer l'accueil des associations et des pratiquants de sports nautiques (action qui participera au développement économique local).
- Mettre en place un processus de veille des piscines (s'assurer que les piscines soient perpétuellement aux normes sécuritaires) tout en suivant de près les créations et rénovations d'établissements aquatiques en cours (exemple : la création de l'établissement aquatique de Jargeau).
- Aborder l'opportunité de constituer une association sportive de natation, le Pays ne disposant d'aucune association sportive de natation.

Les Atouts

- Le maillage en piscines est équilibré sur le Pays.
- La Loire et le Canal d'Orléans sont deux sites naturels permettant une pratique sportive (et de loisirs) plus que satisfaisante.
- Le tissu associatif de pêche est conséquent sur le territoire.

Les Freins

- Des conflits d'usage apparaissent sur les différents sites de pratiques.
- Certaines piscines sont saturées en terme de fréquentation.
- L'accès aux sites de pratiques constitue également un frein pour cette famille d'activités (le gestionnaire des sites ne laissant pas forcément les clubs y accéder).
- Aucun club de natation, natation synchronisée ou encore de water-polo n'est dénombré sur le territoire, obligeant les pratiquants de ces disciplines à se déplacer à l'extérieur du Pays.
- L'offre d'hébergement semble insuffisante pour compléter l'offre de services qui est proposée à la population.

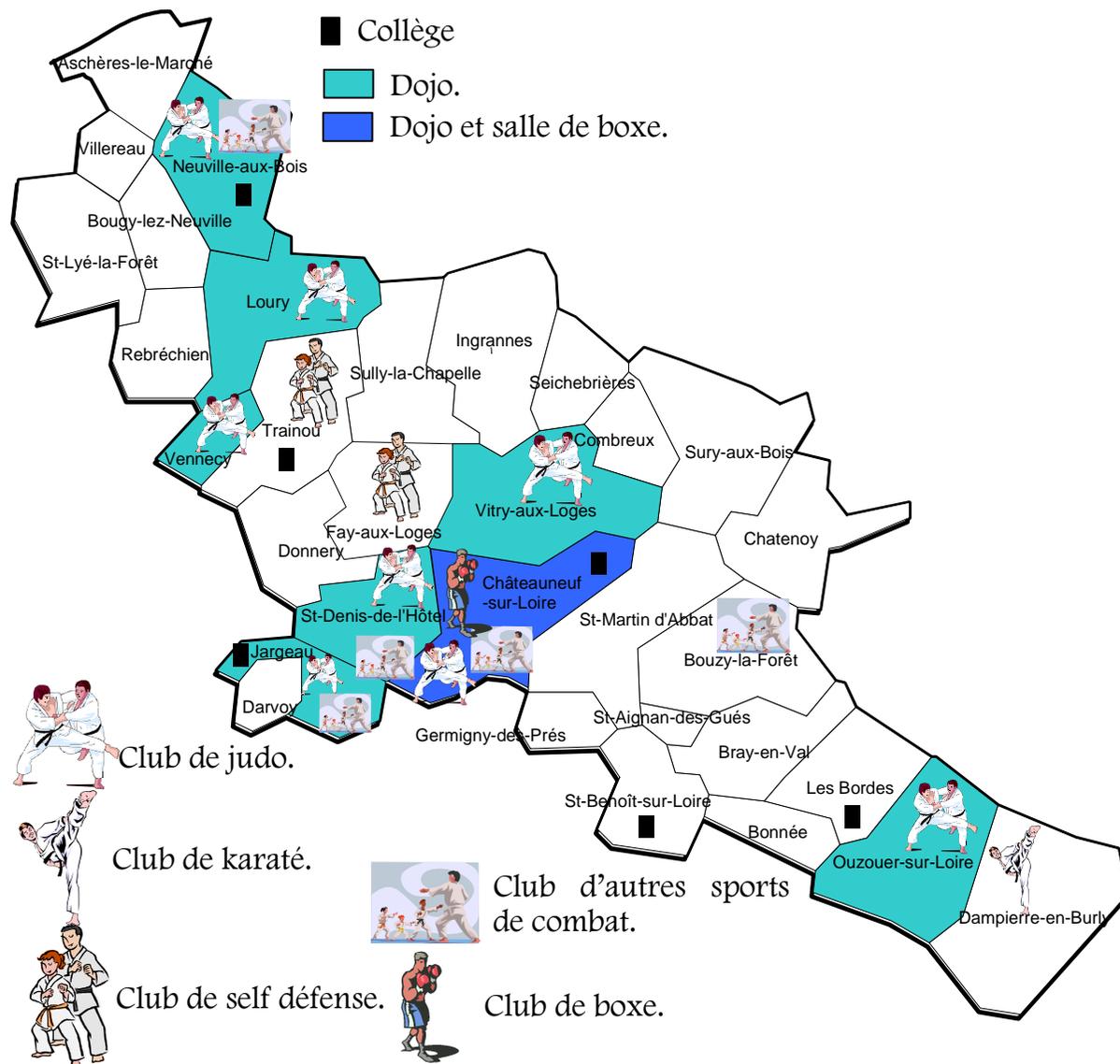
Les Actions financées

- Rénovation et extension de la piscine municipale de Fay-aux-Loges (Premier Contrat de Pays).

Les Projets identifiés

- Création d'un équipement nautique couvert intercommunal à Jargeau (financée - terminée).
- Création et aménagement d'une base multi-activités avec hébergement à Donnery.
- Création d'une « halte canal » et d'un local pour l'association de pêche (Fay-aux-Loges).

7. Les sports de combat sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- Le nombre d'équipements de sports de combat (dojo ou salle de boxe) est assez conséquent sur le Pays.
- Les associations sont nombreuses et bien réparties sur le territoire.

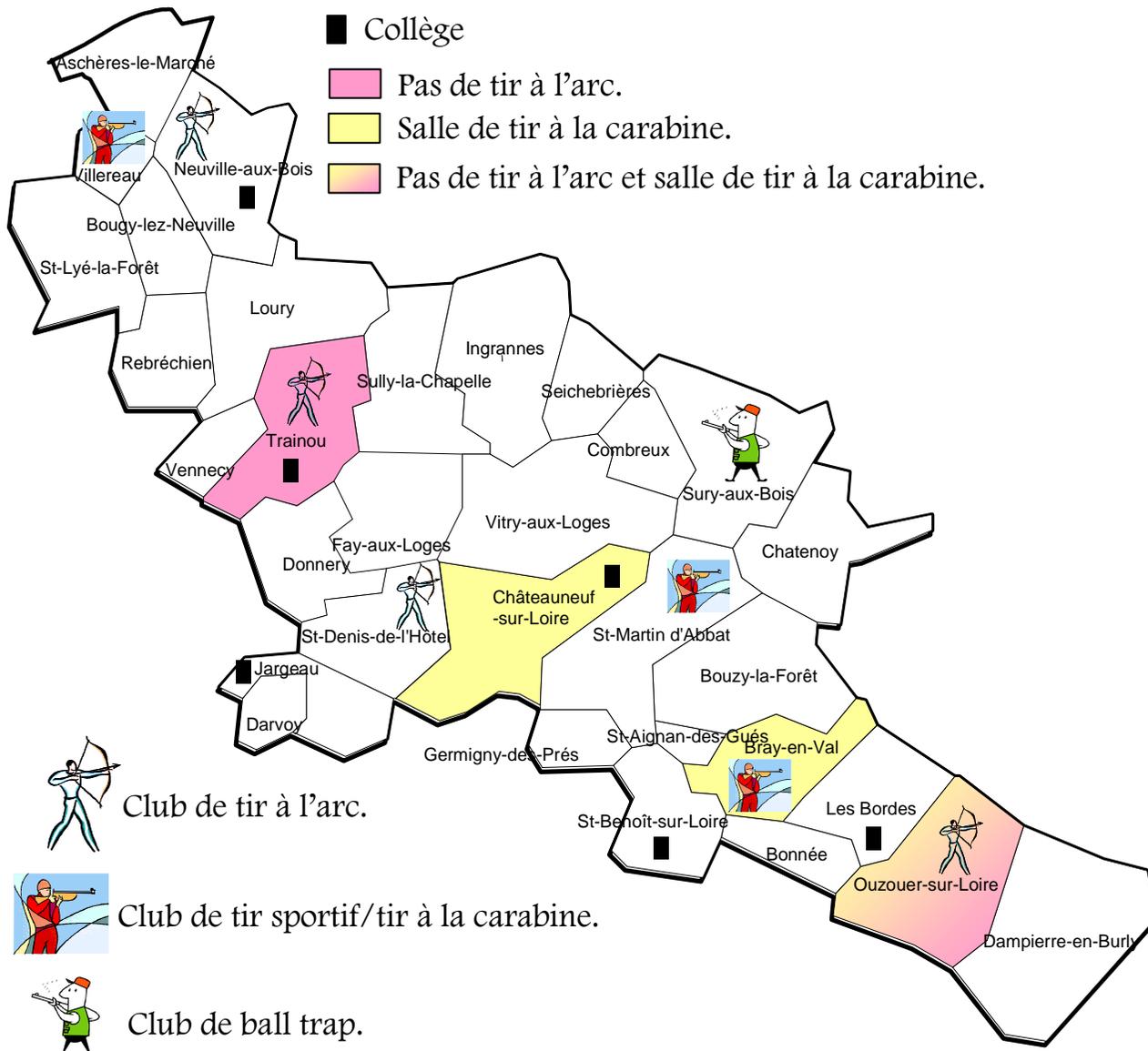
Les Freins

- Les sites de pratiques sont assez nombreux mais l'accès à ces sites n'est pas toujours aisé pour certains clubs.
- Le manque de matériel sportif constitue un frein pour certaines associations.

Les Orientations

- La répartition des créneaux horaires doit permettre à toutes les associations de sports de combat d'avoir accès aux sites de pratiques.
- La mutualisation du matériel sportif entre les différents clubs de sports de combat permettra à chaque association d'avoir du matériel de qualité à proposer aux licenciés.
- Réaliser une veille autour des 4 clubs qui n'ont pas d'équipements spécifiques sur la commune où ils se situent de manière à permettre à ces associations d'avoir un accès à des sites de pratiques voisins

8. Les sports de cible sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- Toutes les associations de tir et de tir à l'arc (excepté celle de St Denis de l'Hôtel) ont au moins un site de pratique spécifique sur la commune où elles se situent.

- Tous les sports de cible sont « praticables » sur le Pays au sein d'une association sportive : ball trap, tir à l'arc et tir sportif/à la carabine.

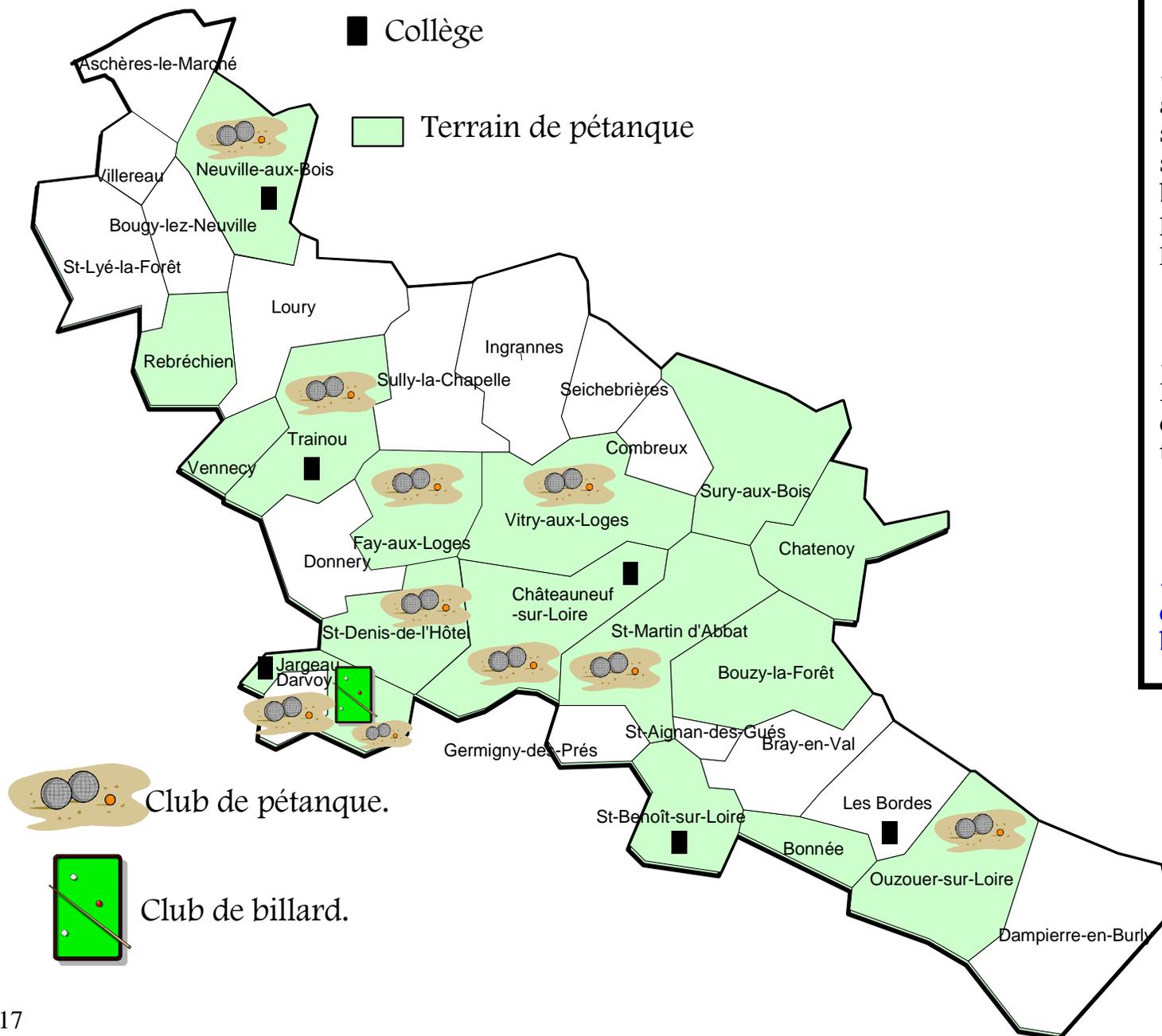
Les Freins

- Le tir à l'arc rencontre des conflits d'usage sur les différents sites de pratiques qu'il utilise (parcours nature, tir à l'arc en salle...).

Les Orientations

- Travailler sur la répartition optimale des créneaux horaires disponibles des différents sites de pratiques.

9. Les sports de boules sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- La quasi-totalité des associations de pétanque ont, sur la commune où elles se situent, au moins un boulodrome ou terrain de pétanque où elles peuvent pratiquer.

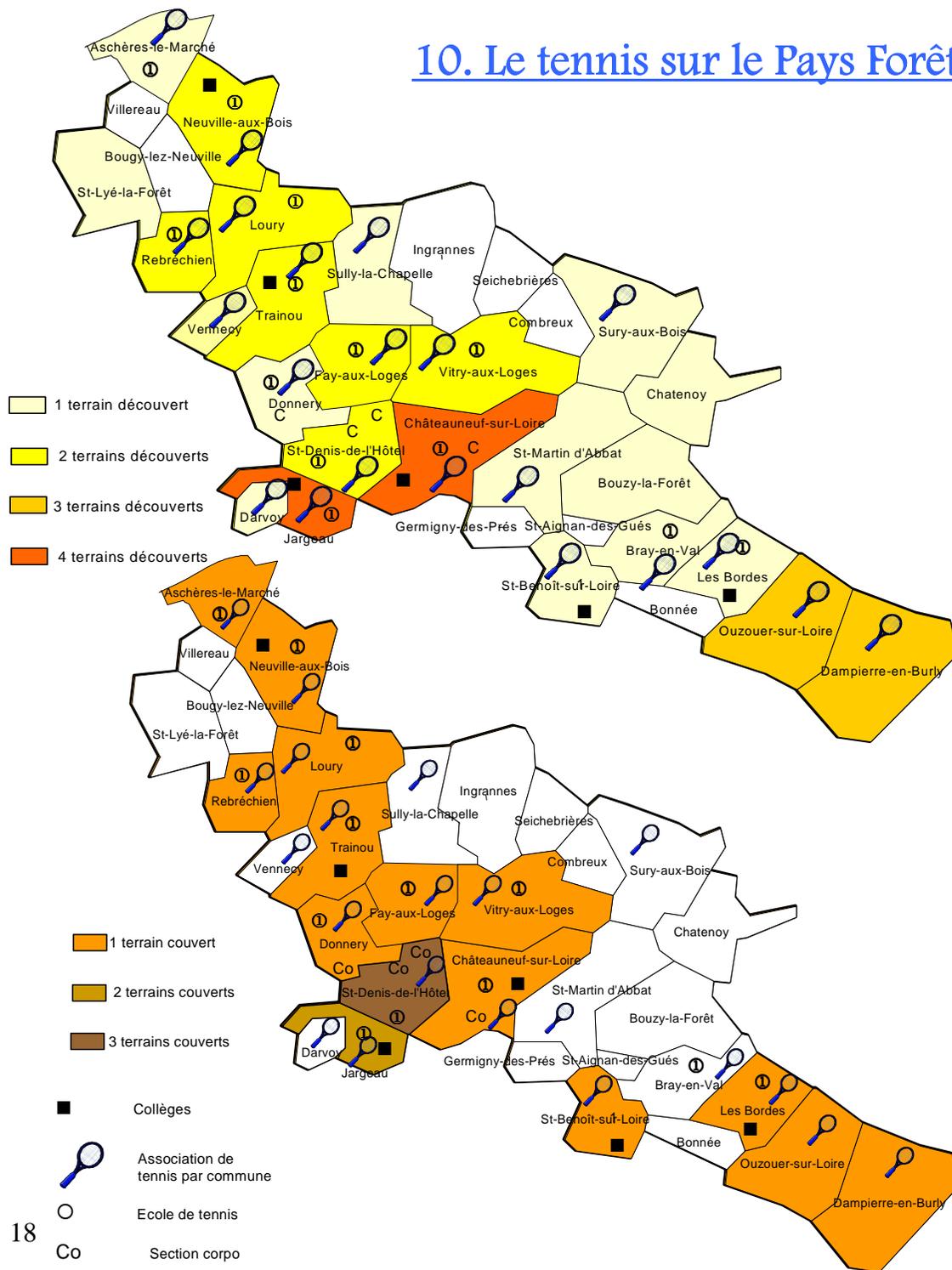
Les Freins

- Pas de club de boules (boules lyonnaise/boules de fort) et pas de club de bowling sur le territoire.

Les Orientations

- La veille autour des terrains de pétanque et des boulodromes.

10. Le tennis sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire



Les Atouts

- Le maillage territorial en termes d'équipements sportifs découverts est très satisfaisant.
- Le fort nombre d'écoles de tennis sur le territoire permet d'accueillir les jeunes licenciés et de leur offrir une certaine qualité d'encadrement.
- Certains clubs de tennis du Pays ont, avec le soutien de la Ligue du Centre, initié une démarche visant à mutualiser les ressources humaines encadrant la discipline (groupement d'employeurs).

Les Freins

- La pratique du tennis en hiver est rendue difficile en raison des conditions météorologiques et l'accès aux sites couverts est ardu en raison de la multiplicité des utilisateurs des salles couvertes. Le manque de professeurs de tennis pour accueillir le fort nombre de jeunes licenciés constitue une problématique majeure.

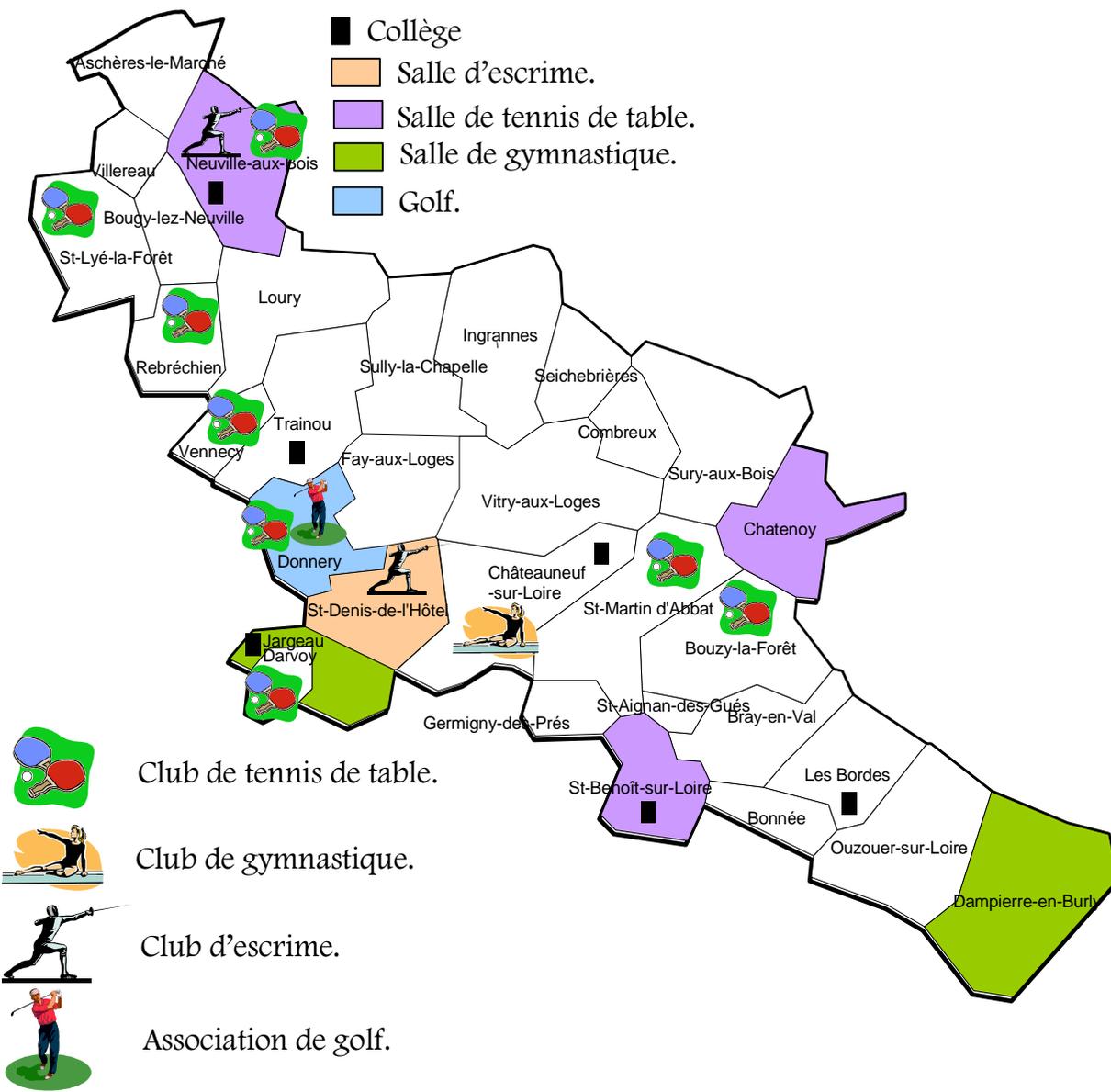
Les Projets identifiés

- Projet de construction de courts couverts sur le Pays.
- Projet de rénovation du terrain de Vitry-aux-Loges.

Les Orientations

- Pour optimiser les compétences des professeurs de tennis, les clubs peuvent travailler sur l'organisation du temps de travail (répartition des créneaux horaires entre différents clubs) et des missions de ces professeurs. Une concertation entre les clubs, avec le soutien de la Ligue, est dans ce cas opportune. Comme cela a été fait lors du groupement d'employeur, les ressources humaines peuvent être mutualisées pour assurer un encadrement de qualité.
- Pour favoriser le « recrutement » de professeurs de tennis, là encore les clubs peuvent se rapprocher de leur comité départemental et de leur ligue pour connaître de personnes compétentes et pour participer voire organiser des formations pour diplômer des éducateurs...
- Pour ce qui est de l'accès aux sites découverts, 2 axes forts : 1. S'assurer, lors de la répartition des créneaux horaires des gymnases, que les clubs de tennis auront accès à l'équipement (surtout en hiver). Il faut donc participer aux concertations avec le gestionnaire de l'équipement et avec les sports de salles. 2. lors de constructions de courts de tennis, privilégier des constructions de courts couverts (de plus, la fédération française de tennis peut aider au financement lors de constructions de courts couverts).

11. Les sports d'équipements spécifiques (escrime, gymnastique, golf...) sur le Pays



Les Atouts

- Le Pays, avec l'association d'escrime de St Denis de l'Hôtel, dispose d'un club conséquent qui organise des manifestations d'envergure nationale et internationale et qui est employeur. La situation centrale de cette association permet à bon nombre d'habitants du Pays d'avoir accès à un club d'escrime sans parcourir beaucoup de distance (à noter que le club de Neuville-aux-Bois vient compléter le maillage territorial du Pays en Escrime)
- Le tissu associatif de gymnastique, danse et fitness est conséquent et il est relativement bien réparti, constituant ainsi une offre de services à la population qui semble satisfaisante. Il en va de même pour les clubs de tennis de table qui sont nombreux et répartis de manière homogène.
- Le golf de Donnery est un atout non négligeable pour le Pays. Ce site, outre la possibilité qu'il offre aux sportifs « classiques », représente un facteur de développement économique pour le territoire (création d'emplois, accueil de manifestations et compétitions, accueil de touristes, de comités d'entreprises...).

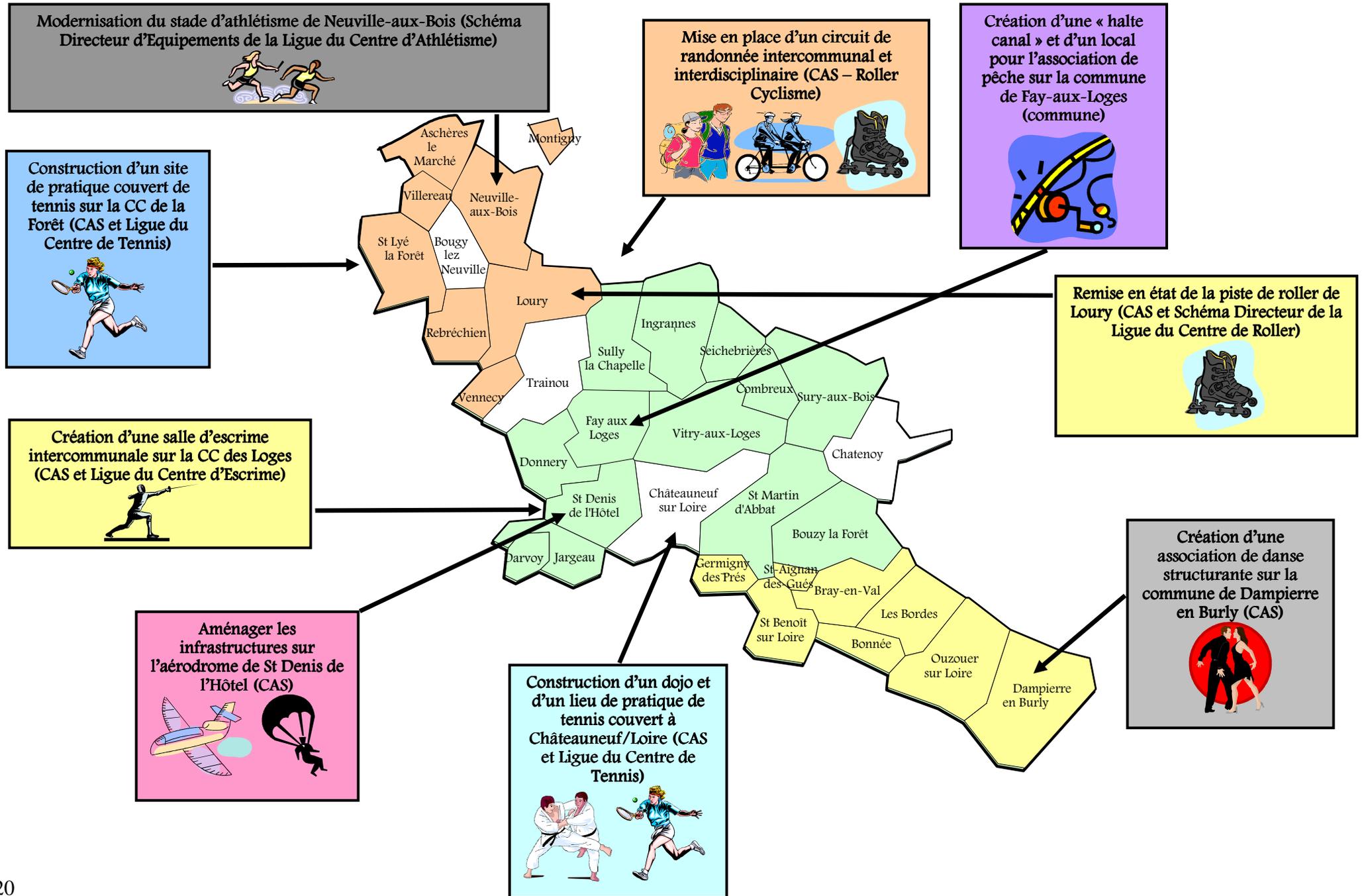
Les Freins

- Manque d'équipements spécifique pour l'escrime.
- Concernant le tennis de table et la gymnastique, il est dénombré très peu de salles spécifiques sur le Pays (et il n'y a pas toujours d'association sportive sur les communes où se situent ces salles). Les clubs ont alors accès à des sites partagés (ex : gymnases) où les mises à disposition de créneaux ne sont pas toujours aisées.

Les Orientations

- La construction d'une salle spécifique d'escrime de St Denis de l'Hôtel est souhaitée (ce qui de plus participerait au développement de l'emploi au sein du club).
- Pour les sports comme la gymnastique ou le tennis de table, il s'agit soit d'augmenter le nombre de salles spécifiques sur le territoire, soit d'acquérir du matériel facilement mobile (sur roulettes), soit d'organiser un réseau de transport de manière à ce que les jeunes et les personnes sans moyens de locomotion puissent se rendre sur les lieux de pratiques.
- Pour la danse, le fitness, la gymnastique volontaire, la mise à disposition de salles polyvalentes peut être envisagée.
- la veille autour de l'hébergement et des conditions d'accueil du golf de Donnery et la pérennisation des emplois du golf.

4. Exemples de projets/opérations sportifs identifiés sur le Pays



5. Les perspectives sportives sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire

1/Un Pays bien aménagé

Les équipements sportifs sont généralement de qualité, bien répartis sur le territoire et en nombre suffisant, ce qui permet aux licenciés et nombreux pratiquants de pouvoir s'adonner à leur sport favori à proximité de leur domicile.

Quelques « manques » peuvent toutefois être notés : manques de quelques salles omnisports qui éviteraient des conflits d'usage, de terrains couverts pour le tennis et de salles pour les sports de combat.

Des besoins aussi de rénovations (Châteauneuf/Loire, Neuville-aux-Bois), de mises aux normes techniques ou de sécurité, d'extension ou de création d'équipements annexes.

Nous n'avons pas souhaité traiter la question des piscines, cette problématique dépassant le cadre territorial du C.A.S. Le mouvement sportif régional, le Conseil Régional et les élus territoriaux, au travers de la Conférence Régionale du Sport, se saisiront de cette question dont la réponse ne peut avoir qu'une réponse globale et régionale.

2/Les priorités

Trois structures présentent non seulement un intérêt direct pour les pratiquants du Pays mais aussi une fonction beaucoup plus large au plan régional pour la discipline concerné. Il s'agit :

- de la « modernisation » du stade d'athlétisme de Neuville-aux-Bois qui draine les passionnés de tout le Pays, et qui nécessite la mise en place de l'ensemble des dispositifs nécessaires à la pratique : courses, sauts, lancers...
- de la remise en état des installations de la piste de roller de Loury, devenue inutilisable faute d'entretien (drainage) et de la mise en place d'un éclairage permettant une pratique nocturne. Cela permettrait l'organisation de compétitions de niveau interrégional et national.
- de la création d'une grande salle d'escrime, dotée de pistes permettant l'organisation de manifestations d'envergure nationale et permettant aux licenciés de trouver un environnement et lieu de vie de qualité.

3/ Faire du sport et des loisirs sportifs un facteur de vitalité et d'attractivité du Pays.

Il s'agit tout d'abord de profiter des sites uniques que sont la Forêt d'Orléans, le Val de Loire et le Canal d'Orléans pour tenter de développer le tissu associatif qui répond à l'engouement croissant de nos concitoyens pour les sports de nature, en l'articulant aux politiques de développement touristiques : balisage de circuits, centre d'accueil et d'hébergement, réseaux de veille écologique...

Le dynamisme démographique dont fait preuve le Pays doit attirer l'attention des élus sur la question des équipements adaptés à l'évolution de la demande de pratique sportive des nouvelles générations (roller, skate...).

4/ Développement de l'activité sportive.

Le sport et la participation à la vie associative qui y est associée participent à la cohésion sociale, au développement économique et sont facteurs de santé et de qualité de vie.

Le développement du sport dans le Pays devra prendre en compte la fragilité du tissu associatif et prévoir de soutenir activement les clubs en les aidant à sortir de la logique de gestion actuelle pour aller vers des logiques de projets mieux articulées avec les politiques publiques locales.

Les membres du C.A.S du Pays sont prêts à s'engager dans une telle démarche participative aux cotés de leurs élus.